



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine

Question écrite n° 108805

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la thérapie génétique. L'amaurose congénitale de Leber touche 1 000 à 2 000 enfants en France et 10 % d'entre eux sont porteurs d'une mutation du gène RPE65. Cette pathologie actuellement incurable est une forme de rétinite pigmentaire qui entraîne l'apparition d'une quasi-cécité dès l'enfance. Des chercheurs biologistes français ont rendu la vue à des chiens aveugles porteurs de cette double anomalie génétique grâce à un protocole expérimental de thérapie génétique. En conséquence, il lui demande s'il envisage de favoriser une étude basée sur la thérapie génétique dans la recherche de traitement de l'amaurose congénitale de Leber.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108805

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11528